

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 6

Artikel: Armoiries communales : (suite)
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAÎSSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 5 février 1921. — Armoiries communales, suite (Mérine). — LO VILHIO DÈVESÀ : Oncora Toupénatse (Marc à Louis du Conteur). — Tableaux Villageois (Jean des Sapins). — Le coin de la ménagère. — Les deux Léman (L. Mogeon). — A propos de ponctuation (O. D.). — Chez un sage (Paul de Mussel). — Pour des prunes. — FEUILLETON : La mère Menétray, suite et fin (John-G. Péter). — Fables express. — Vaudoises.

ARMOIRIES COMMUNALES

(Suite.)

Mex. — La commune de Mex a eu l'heureuse idée de reprendre à son compte les simples et belles armoiries des seigneurs de Mex : Un chevron rouge sur un champ d'or.

* * *



Mézières. — Les armes de Mézières sont modernes : une tige fleurie de plante de pommes de terre émerge d'un mont vert à trois sommets; près du bord supérieur de l'écu, surmontant la plante, une étoile d'argent. C'est un souvenir de la dime sur les pommes de terre qui amena l'arrestation du pasteur Martin; l'étoile rappelle que les Cerjat furent les derniers seigneurs de Mézières.

* * *



Montagny porte, d'après un sceau du XVIII^e siècle, une pince d'écrivisse rouge sur un fond blanc. Cette pince est celle qui manque au crustacé qui, comme nous le verrons, figure sur les armoiries d'Onnens. Cette dernière commune aurait perdu cet appendice à la suite d'un partage ou d'un différend, avantageux pour Montagny, mais préjudiciable à Onnens.

* * *

Mont sur Rolle. — Le papier officiel de cette commune était jadis timbré d'un écusson d'or avec croix noire, armoiries des sires de Mont, soit de la baronnie de Mont. Dès lors MM. Henrioud et Dubois ont découvert aux archives de Rolle un sceau du XVIII^e siècle de la commune de Mont-le-Grand, fixé à un acte de bourgeoisie en faveur de Barthélemy May, ancien bailli de Nyon. D'après ce document l'écusson de Mont serait divisé obliquement de bas en haut et de gauche à droite, vert en haut, blanc en bas, une barre rouge couvre la limite des deux demi-champs, de la pointe de l'écusson et sur la partie blanche s'élève un mont vert. Nous ne savons si cet écusson a été reconnu officiellement et serions reconnaissant d'avoir un éclaircissement sur ce point.

Mérine.

* * *

Un des auteurs des projets d'armoiries cités par M. Kohler fait remarquer que le croquis présenté doit se blasonner : *de... au canard (bégot) de... au chef aux armes de la bannière de Bourg.*

Un *bégot* ou *bégot* en patois signifie canard; un jars se dit *gantzou* (glossaire du doyen Bridel).

Chez l'antiquaire.

— 1300 francs ce fauteuil Louis XVI! Vous me l'avez fait 300 francs l'an dernier...

— C'est vrai, mais je le garantis authentique, et puis, la main d'œuvre a tellement augmenté.



ONCORA TOUPENATSE

VO rappellâ-vo de clli Toupénatse que l'étai tant serrâ, reitrent et pirate? Vo z'ein é contâ l'histoire l'autr'hi. L'è li que desâ lo leindéman de son mariâdzo: « Ma fenna mē revint à mē de sat francs la livra. » Vu oncora vo z'ein dere iena de clli coo. L'è oncora pe veretâbllia que l'autra.

Toupénatse l'avâi età d'obedzi de reprenndre on ovrai. La fenna pouâve pas tot fère. Et pu, l'avâi z'u on mousse quauque z'annâe aprî. L'affère n'avâi pas età solet. L'avâi faliu lo tire-mondo et pu oncora on mândzo. Et pu bâilli dâi picailon pas pou. Pouâve bin dere: « Mon petit Alêquesi mē revint à mē de houtanta franc la livra. »

Cein lâi baillive dâi refrezon rein que de lâi peinsâ et châte à grante grotte du que savâi que sa fenna pouâve pas prau lâi aidîi pè sa campagne et que lâi faillâi preindre on ovrai. Sisse n'etài pas trau conteint de son crapin de maître et principalement de cein qu'on lâi baillive à medzi âi repé. Et pu ti lè dzo l'etài onna novalla inveinchon de Toupénatse po que l'ovrai ne medzâi pas trau. Dâi coup, âo maïtet dau dinâ, Toupénatse desâi: « Lo teimps l'è âo grabudzo. Va pliovâ. Faut vito allâ attrapâ cliuau dau-trâi tsiron de fein. » Et on partessâi à veintro vouais. On autro iâdzo, ie desâi: « L'è epouâirau cein que la vicaille l'a reïntseri. La faut tsouyi. » Bref, lè cougnessâi tote et iena per dessus.

Tot cein bourlâve son ovrai que l'avâi on appétit vorace et l'a imaginâ quemet ie porrai de tein z'â autro lâi rivâ son clliou.

On coup, po dinâ, lâi avâi dâo sâocesson. Toupénatse copâve dâi rolets asse minço qu'onna follié de papâ et po que l'ovrai ne trâove pas l'affère courienza, lâi fasâi:

— Dau sâocesson, dou rolets, cein fâ on galé dinâ. Mâ po que sâi bon, lo faut copâ cliu et onna brava dzein quemet lè l'a bin meretâ de medzi bon!

— Accuta-vâi, noutron maître, so repond l'ovrai, su pas asse brava dzein qu'on lo crâi. Onna tsaravoût quemet mē n'a pas fauna de medzi tant bon. Copâ pi épais!

Marc à Louis du Conteur.

TABLEAUX VILLAGEOIS

L'Eglise.

C'est une vieille église qui se dresse, là-haut, sur sa colline. Son toit de tuiles brunes cache de vieux murs lézardés où croît la vigne vierge. Dans le large clocher, on voit, par les lucarnes sombres, les quatre cloches qui se balancent, en cadence, le dimanche matin, à l'heure du sermon. Et quand les cloches se sont tues, il reste d'elles un souvenir qui monte dans l'air bleu,

pas sur le village et va bien loin se perdre dans l'espace. Sur le seuil de leurs demeures, les gens regardent passer ceux qui vont à l'église. Ils s'acheminent, d'un pas tranquille, par petits groupes sur la route ou dans les prés tout bourdonnants d'abeilles. L'heure sonne et les cloches se taisent. Quand les fidèles ont passé sous le porche, on entend le pas lourd des sonneurs dans l'escalier; Puis il se fait un grand silence, un silence qui veut durer... Et, tout à coup, monsieur le pasteur monte en chaire.

LE COIN DE LA MÈNAGÈRE

Recette pour faire disparaître les taches d'huile sur les parquets. — Un moyen facile pour faire disparaître les taches d'huile sur un parquet est de les frotter avec un chiffon trempé de pétrole, puis de laver la place lorsque le pétrole est évaporé. On encaustique et on cire. On arrive aussi au même résultat en pressant sur la tache de la terre de Salinelles et en l'y laissant séjourner quelque temps. Cette terre est de la magnésie que l'on trouve près de Sommières, aux environs de Montpellier. Pulvérisée, elle jouit de la propriété d'absorber les corps gras.



LES DEUX LÉMAN

leur origine, les journaux effrayaient de braves citoyens qui n'aimaient pas — l'espèce en est-elle morte? — la publicité des faits et gestes de la vie. Le *Journal de Genève* de 1826 contient à leur endroit quelques lignes d'une ironie charmante. Il suppose que dans la ville il s'est créé une « Société des immobiliers » pour revendiquer les droits de la routine et partir en guerre contre tout ce qui est gaz, vapeur et fil de fer. Nous assistons à une séance, au cours de laquelle on discute le cas d'un monsieur, membre de la Société, qui, dans un accès d'indiscipline, s'est embarqué sur le *Winkleried* pour aller à Ouchy, au lieu de prendre l'une des quatre voitures lentes qui attendaient les voyageurs sur la place de Bel-Air. Le voyageur trop pressé est exclu de la Société! Celle-ci, quinze jours après, entendait un rapport de M. Embourbé sur les moyens d'entraver les progrès de l'esprit humain.

Le 15 février 1826, un troisième bateau à vapeur sillonnait notre lac, dont il prit le nom: le *Léman*.

Il était de la force de 20 chevaux et construit spécialement pour le transport des marchandises — on était loin encore de l'époque des chemins de fer — par une société d'actionnaires composée de négoc-